



Des travaux majeurs démarrent

Dès le 22 mars 2021, des travaux majeurs débuteront aux adresses suivantes : 500, 504, 508, 512, 516, 520, 524, 528 et 532, avenue Aird, des habitations Notre-Dame.

Travaux prévus sur l'immeuble touché :

- 1 La maçonnerie (brique) sera partiellement refaite sur les 4 façades.
- 2 Les balcons et les escaliers des entrées principales à l'avant des immeubles seront démolis et refaits. Les balcons et les escaliers à l'arrière ne sont pas touchés par les travaux.
- 3 Les portes et les fenêtres de tous les logements seront remplacées.





Calendrier

Du 22 mars
à la fin d'août 2021



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 7 h à 17 h



Entrepreneur

Groupe ERM inc

Un effort sera fait pour que les travaux très bruyants à l'intérieur des logements soient réalisés à partir de 8h.



Impliquez-vous

ce que vous devez faire

La première étape des travaux touchera la maçonnerie (brique) à l'extérieur des immeubles.

Au moment de remplacer les portes et les fenêtres et de faire les travaux sur les balcons, nous aurons besoin de votre collaboration. **Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :**

- être présent au rendez-vous fixé afin de lui donner accès à votre logement. Vous serez avisé 48 heures à l'avance.
- enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) de vos portes de balcon et de vos fenêtres (voir fiche en annexe).
- enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon (voir fiche en annexe).

Si vous ne pouvez être présent au rendez-vous ou que vous avez besoin d'aide pour la préparation de votre logement, vous pouvez communiquer avec votre agente de liaison afin de trouver des solutions.

Les travaux causeront des dérangements importants :

- Du bruit et de la poussière lors des travaux de maçonnerie. Des briques devront être coupées.
- Présence de machinerie sur le terrain et entreposage de matériaux dans certains espaces de stationnement. Les locataires touchés ont été avisés et devront se garer dans la rue pendant les travaux.
- Vous devrez circuler par des issues temporaires lors du remplacement des escaliers extérieurs.



inconvenients pendant les travaux

pourquoi des travaux

Des travaux ont été planifiés dans votre habitation, car la maçonnerie présente de nombreuses fissures. Les balcons et les escaliers extérieurs sont en fin de vie utile. Ils doivent être remplacés, tout comme les portes et les fenêtres.

Lors de la visite des ouvriers dans votre logement :

Deux options s'offrent à vous. Vous pouvez 1) rester chez vous et garder une distance de 2 mètres avec les ouvriers ou 2) quitter votre logement, le temps qu'ils y sont présents.

- En tout temps, les ouvriers conserveront une distance de 2 mètres avec vous. Si cela est impossible, ils porteront un masque.
- Ils se laveront les mains avant d'entrer dans votre logement et après leur visite.
- Ils désinfecteront les poignées et tout ce qu'ils toucheront dans les aires communes et les logements.

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes. Soyez assuré que nous sommes très sensibles à la situation et que nous prenons toutes les précautions pour assurer votre santé et votre sécurité.

Investissements

973 000 \$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

CAROLINE STEWART

Agente de liaison | 514 872-9235 | caroline.stewart@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Vos portes

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des portes.
- Détacher les fils du téléphone ou du câble fixés autour de la porte pour éviter que les fils soient coupés.



✓ Porte dégagée
prête pour les travaux

Vos fenêtres



✓ Fenêtre dégagée
prête pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des fenêtres.
- Retirer les climatiseurs des fenêtres avant le début des travaux dans votre logement.



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Votre balcon



Balcon dégagé
prêt pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes, les pots à fleur et le mobilier.



Office municipal
d'habitation
de Montréal